

LA MANIF POUR TOUS - UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

Forum « Le concept du genre et ses conséquences »

Élizabeth MONTFORT

ancien député au Parlement européen
présidente de Nouveau Féminisme Européen

LE GENDER : QUELLES CONSÉQUENCES POUR NOTRE SOCIÉTÉ ?

Le concept de genre pose la question de l'identité dans le cadre des politiques d'égalité : Qui suis-je ? Quelle est mon identité sexuelle ? Qu'est-ce qui me permet de dire « qui je suis » : le corps ? Le rôle ou la fonction ? L'orientation sexuelle ? Le sexe biologique ou le sexe social ?

Historique du *gender*

Pendant très longtemps, en français, nous n'avons utilisé que le mot « sexe », qui signifie à la fois sexe biologique ou anatomique et sexe social, c'est-à-dire groupe social « homme » ou « femme ». Il signifie ainsi le lien entre le biologique et le social.

Puis, comme l'anglais s'est imposé dans les instances internationales, le mot « genre » a remplacé le mot « sexe ». Alors que le mot « sex » se réfère exclusivement au sexe anatomique ou biologique, le « genre » désigne le groupe social homme ou femme.

Pour illustrer, on peut voir sur le site des politiques sociales de la Commission européenne « *gender equality* » en anglais et « égalité homme/femme » en français. Traduire « *gender* » par « genre » est inexact et imprécis.

La distinction entre sexe et genre est née, vers les années cinquante, des travaux du psychologue John Money sur des cas d'enfants souffrant d'ambiguïté d'organes génitaux, les enfants intersexués ou pseudohermaphrodites. Money constate que l'enfant se sent appartenir au sexe qui lui a été assigné à la naissance, alors même qu'il souffre de perturbations biologiques. Money introduit une distinction fondamentale entre le « genre », relevant du psychologique et du social, et le « sexe », se rapportant au biologique¹.

Quelques années plus tard, un psychiatre américain, Robert Stoller, utilisera cette distinction pour des personnes souffrant de contradiction entre leur sexe anatomique et leur ressenti psychique, les transsexuels.

Le féminisme américain va s'approprier cette notion de « genre » pour étudier le rôle social des femmes dans la société et dans l'histoire : les *woman's studies*. Puis, plus généralement, pour étudier les rapports sociaux entre les hommes et les femmes. Et enfin, le concept de genre sera étendu aux réalités LGBT.

Le concept de genre va se déployer dans deux domaines chers aux féministes : le domaine social au sens large – famille, travail et politique –, et le domaine de la

¹ Aude MICHEL, *Les Troubles de l'identité sexuée*, Éd Armand Colin, p. 11.

sexualité, dont les questions quittent la sphère privée pour devenir une question politique, notamment à partir du débat sur la contraception et l'avortement, puis sur le PACS et le mariage pour tous.

Ces deux sphères sont les lieux de libération des femmes. Celles-ci s'émancipent par le travail et par la sexualité, notamment par la maîtrise de la fécondité (loi Neuwirth sur la contraception et loi Veil sur l'avortement).

Deux groupes de pression vont se saisir du *gender* : les féministes radicales et le lobby gay. On peut même parler d'accord dans leur critique de la société patriarcale : les féministes radicales pour lutter contre la domination de l'homme sur la femme, parce qu'il leur est impossible de considérer la société en dehors du schéma néomarxiste oppresseurs/oppresés ; le lobby gay qui considère que cette société est une tyrannie de l'hétérosexualité. Nous les appelons les *gender feminists*.

Pour ces groupes de pression, **les instances internationales comme l'ONU, le Conseil de l'Europe et le Parlement européen** sont des lieux stratégiques pour faire avancer leurs causes et élaborer de nouveaux textes juridiques.

En 1995, au sommet mondial de Pékin sur la Femme, l'ONU utilise pour la première fois le terme de « *gender* ». Ce sommet sera d'une importance capitale, car sa plateforme d'action servira de référence mondiale à toutes les politiques d'égalité homme/femme.

En 2000, dans l'esprit du sommet de Pékin, l'Union européenne a adopté une directive sur l'égalité et la lutte contre les discriminations. Simultanément, l'Union européenne élaborait la Charte européenne des droits fondamentaux. Pour la première fois, ces textes ajoutaient « **l'orientation sexuelle** » dans la liste des critères de discrimination.

En 2004, la commission des Femmes du Parlement européen s'intitule « Commission des droits de la Femme et *pour l'égalité des genres* ».

En 2010, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe précisait que « **l'identité de genre désigne l'expérience intime et personnelle de son genre telle que vécue par chacun**². »

En 2011, ce même Conseil de l'Europe donne la première définition du genre, dans la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes. L'article 3c précise que le terme « genre » désigne « **les rôles, les comportements, les activités et les attributions socialement construits, qu'une société donnée considère comme appropriés pour les femmes et les hommes** ».

Désormais, dans les textes internationaux, le « genre » remplace le mot « sexe » jugé trop réducteur. De nouvelles expressions apparaissent : « identité de genre », « égalité de genre » et « *gender mainstreaming* », concept jamais traduit en français.

Différents sens du mot genre

Cependant, utiliser le concept de genre nous plonge dans une grande confusion, car ce mot a plusieurs sens, parfois contradictoires :

² Résolution 1728 sur la Discrimination sur la base de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, avril 2010.

Sens usuel : Le genre est la manière d'être ou le comportement de l'homme ou de la femme, en lien avec son sexe biologique : le genre féminin correspond au sexe féminin, le genre masculin correspond au sexe masculin. Cette définition s'appuie sur le caractère sexué de l'humanité, sur les différences sexuelles, sur l'altérité.

Sens social : Le genre est une modalité relationnelle. Le genre se rapporte aux fonctions ou au statut de l'homme ou de la femme dans la société. On parlera de rapports sociaux de sexe. Peu importe que l'individu soit homme ou femme, ce qui compte, c'est la fonction.

Or le genre social n'efface pas la distinction homme/femme.

Les féministes radicales ouvrent une brèche idéologique. Elles supposent que les relations hommes/femmes sont toujours des rapports de pouvoir, imposés par des stéréotypes assignés à l'un ou l'autre sexe, en raison du sexe biologique : les femmes aux tâches familiales, les hommes à l'extérieur. Pour sortir de ces inégalités, il faut lutter contre les stéréotypes.

Sens psychologique : Le genre est la perception psychologique que l'individu a de son identité. En ce sens, l'identité sexuelle est l'appropriation psychologique du corps sexué.

Une deuxième brèche idéologique peut s'ouvrir : puisque l'individu est libre et souverain et qu'il considère son corps sexué comme une contrainte qu'il n'a pas choisie, il peut s'en affranchir et décider de son identité sans lien avec son sexe biologique.

Le genre devient la perception subjective que l'individu a de lui-même, sans lien avec son corps sexué. Cette perception suffirait à définir l'identité de l'individu.

Sens idéologique : Selon les *gender feminists*, parler d'identité de l'homme et de la femme revient à les enfermer dans un déterminisme figé qui ne laisse aucune place aux sexualités variées.

L'objectif, militant et politique, est de rejeter ce déterminisme biologique de la notion de « sexe » ou de « genre ». L'identité sexuelle se définira alors à partir des orientations ou des pratiques sexuelles. Ainsi, l'individu ne s'identifie plus comme homme ou femme, mais comme hétéro, homo, bi ou transsexuel.

Les études de genre ne forment pas un ensemble homogène, en raison des différents sens du concept de genre.

Conclusion

Faut-il s'inquiéter du *gender* ? Non, car la peur est mauvaise conseillère.

Mais il faut prendre la question avec gravité, en distinguant bien les différents sens du concept de genre. Certains parlent de théorie ou de thèses. Peu importe. L'essentiel est d'en comprendre les enjeux.

Le concept de genre, dans son sens social et dans son sens psychologique, est intéressant pour prendre conscience que l'identité de l'homme et de la femme ne peut être réduite à leur corps ou leurs données biologiques. Car ils sont aussi des êtres de relation où jouent leurs dimensions psychologique et sociale.

Ce qu'il faut rejeter de toutes nos forces, c'est **l'idéologie** du genre. En ce sens, le genre est le révélateur d'une société qui refuse le réel comme limite à ses désirs. Ainsi, le genre devient un instrument de déconstruction/reconstruction pour une réforme de notre civilisation :

- Déconstruction par rapport au lien nature/culture, inné/acquis ;
- Reconstruction selon la volonté de l'individu pour s'affranchir des contraintes du réel comme le corps sexué.

Ainsi, deux femmes peuvent se nommer « parents » asexués, alors que les circonstances ne le permettent pas, puisque seuls l'homme et la femme ensemble peuvent engendrer.

Nous pouvons aussi considérer que ce débat est l'occasion de nous poser deux questions essentielles :

- L'unité de la personne humaine, corps et esprit ;
- L'unité de l'homme et de la femme dans une relation complémentaire, respectueuse de l'altérité sexuelle et bénéfique pour notre société, en vue d'une œuvre commune. La condition est de sortir de la dialectique séduction/domination.

Enfin, le plus beau témoignage que nous puissions donner à nos enfants et à nos contemporains, c'est d'être des femmes et des hommes heureux !